

L'APPRENTISSAGE

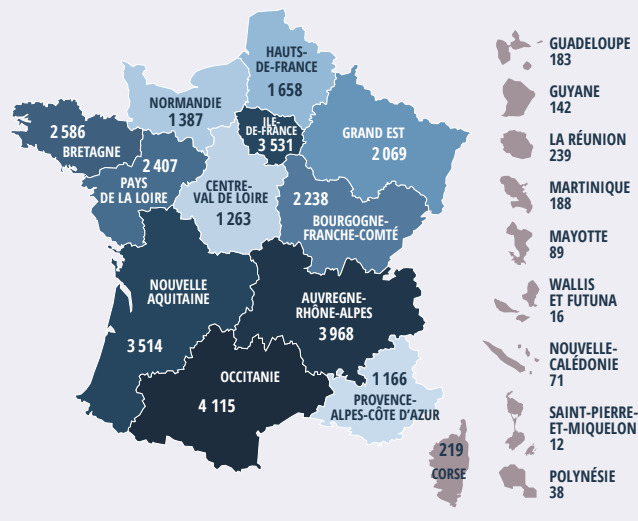
La participation du ministère et de ses opérateurs au plan national de relance de l'apprentissage a été encore renforcée en 2016 avec l'accueil de **250** apprentis dont **66** au MAA. Le ministère intervient avec une forte mobilisation de ses opérateurs pour assurer aux apprentis des formations dans des domaines transposables au secteur privé (gestion forestière avec l'ONF, analyse économique chez FranceAgriMer...).

LA RÉFORME TERRITORIALE

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 a modifié les délimitations des régions métropolitaines. L'organisation territoriale des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt a, en conséquence, été adaptée à cette nouvelle carte des régions. Sept nouvelles DRAAF, issues de la fusion de seize anciennes directions régionales, ont ainsi été créées au 1^{er} janvier 2016, ramenant le nombre total de DRAAF à treize.

Pour garantir l'équilibre territorial de la réforme et maintenir l'ensemble des sites, le mode d'organisation retenu pour l'ensemble des DRAAF fusionnées est celui du multi-site spécialisé. L'accompagnement individuel s'est traduit notamment par la mise en place d'une « prime d'accompagnement à la réorganisation régionale de l'État », la PARRE, pour les agents devant changer de site d'affectation (PARRE géographique), ou changer de mission (PARRE fonctionnelle).

LES EFFECTIFS GLOBAUX DU MINISTÈRE PAR RÉGION



Le bilan social : *pourquoi, comment ?*

Comme chaque année, le bilan social présente une photographie de la communauté de travail du ministère, ainsi que les résultats des politiques des ressources humaines mises en œuvre.

Présenté aux organisations syndicales en comité technique ministériel il délivre pour l'année de référence des informations statistiques portant, entre autres, sur le budget, les effectifs, la durée du travail, le dialogue social, la formation, les rémunérations et les retraites des agents de notre ministère.

L'édition papier se double d'une mise en ligne sur l'intranet et sur le site internet du ministère.



Consultez
le **bilan social 2016**
à l'adresse :

[http://agriculture.gouv.fr/
bilan-social-du-ministere](http://agriculture.gouv.fr/bilan-social-du-ministere)

et sur l'intranet :

<http://intranet.national.agri/Bilan-social>

AGRICULTURE.GOUV.FR
ALIMENTATION.GOUV.FR



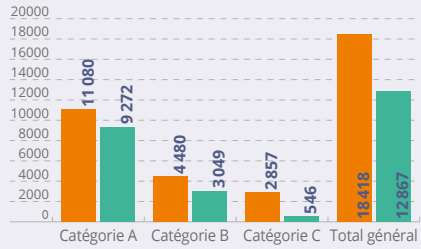
alim
agri



BILAN SOCIAL LES CHIFFRES-CLÉS 2016

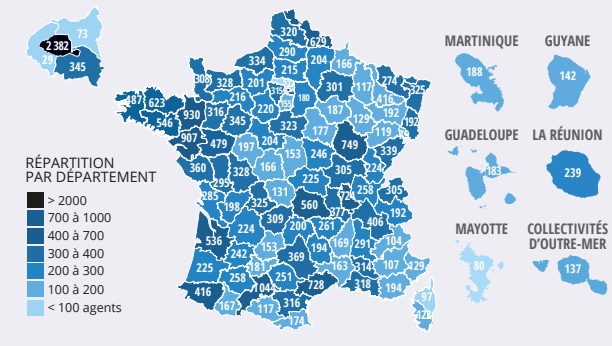


LES EFFECTIFS DU MINISTÈRE

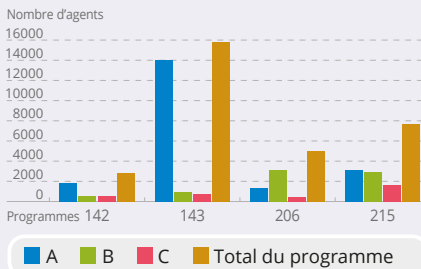


31 285 agents
23 222 titulaires
et 8 063 non titulaires
58,9 % de femmes

EFFECTIFS GLOBAUX DU MINISTÈRE PAR DÉPARTEMENT

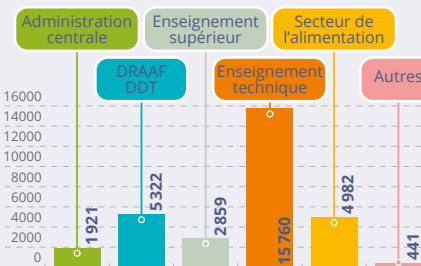


LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR PROGRAMME



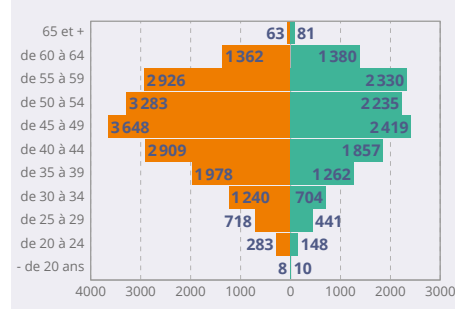
142 : enseignement supérieur et recherche agricoles
143 : enseignement technique agricole
206 : sécurité en qualités sanitaires de l'alimentation
215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



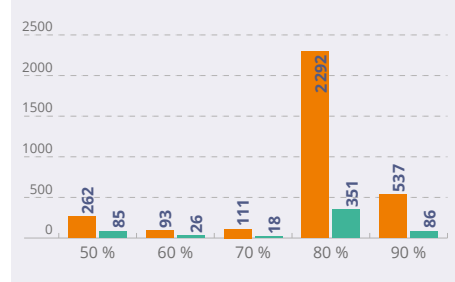
L'enseignement agricole rassemble la moitié des effectifs du ministère.

LA PYRAMIDE DES ÂGES AU MINISTÈRE



56,3 % des agents ont moins de 50 ans.
 La moyenne d'âge au MAA est de **47 ans et 7,5 mois**

LE TEMPS DE TRAVAIL



Agents à temps partiel par taux de travail.
3 861 agents travaillent à temps partiel, dont **85 %** sont des femmes.

RÉSULTATS DES CONCOURS, EXAMENS PROFESSIONNELS ET DÉPRÉCARISATION

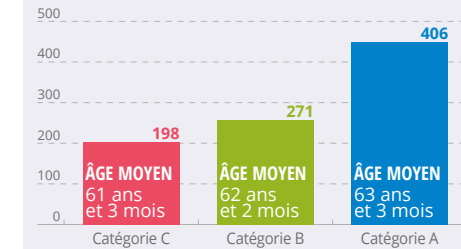
	Concours externes	Concours internes et examens professionnels	Déprécarisation	Total
A techniques	32	70	84	186
A administratifs		9	15	24
B	109	88	56	253
C			6	6
Enseignants	87	62		149
Total	228	229	161	618

228 agents ont été recrutés par concours externes, dont **145** sont des femmes.

L'ACTION EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPÉS

Le taux d'emploi légal des travailleurs handicapés au MAAF est passé de **4,74 %** en 2015 à **4,83 %** en 2016, dont **4,73 %** correspondent au taux d'emploi direct d'agents handicapés par le ministère. Les **1 505** personnes handicapées travaillant au MAAF se répartissent en **35,9 %** en catégorie A, **35,6 %** en catégorie B et **28,5 %** en catégorie C.

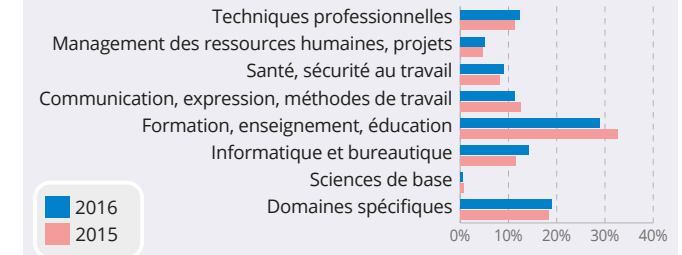
LES DÉPARTS EN RETRAITE



L'âge moyen des départs en retraite est de **62 ans et 4 mois**

LA FORMATION

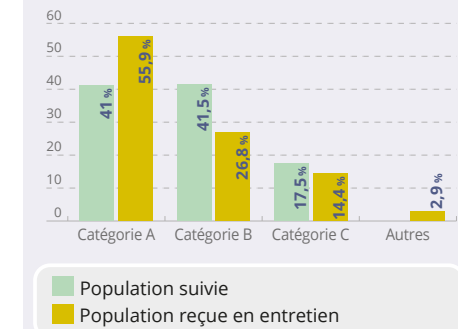
ÉVOLUTION 2015-2016 DE LA RÉPARTITION DES JOURNÉES STAGIAIRES



15 232 agents formés (hors formation statutaire cycle formation initiale) soit **48,3 %** des agents. **51 326** journées stagiaires ont été organisées par les niveaux national (**21,5 %**), régional (**49,1 %**) et local (**29,4 %**).
33 687 stagiaires.
 Nombre moyen de jours de formation par agent : **3,3**

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE LA POPULATION SUIVIE ET REÇUE PAR LE RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)



Au cours de l'année 2016, les **32** ingénieurs et inspecteurs généraux chargés de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) ont visité **747** structures et conduit **10 392** entretiens pour près de **23 998** agents à suivre.